

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 janvier 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 34 a) de l'ordre du jour
Prévention des conflits

Conseil de sécurité
Soixante et zonzième année

**Lettres identiques datées du 3 janvier 2016, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon Gouvernement, je souhaite vous informer de la prise d'assaut dont a fait l'objet l'Ambassade du Royaume d'Arabie saoudite à Téhéran le 2 janvier 2016. Alors que les locaux de l'Ambassade étaient attaqués, saccagés et incendiés, les autorités iraniennes ont manqué à leur devoir d'assurer toute la protection voulue. Une attaque analogue a eu lieu le même jour contre le Consulat d'Arabie saoudite à Mashhad (Iran). Cette fois encore, les forces iraniennes n'ont pas réagi et ont failli à l'obligation que le droit international leur impose d'empêcher ces attaques.

Le Gouvernement saoudien condamne avec la plus grande fermeté tous les actes de violence dirigés contre les locaux de ses représentations diplomatiques. Qui plus est, il est consterné de constater que les autorités iraniennes n'ont pas su respecter le principe fondamental de l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires et l'obligation qui incombe aux gouvernements hôtes, en vertu notamment de la Convention de Vienne sur les relations consulaires (1963), de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger lesdits locaux de tout dommage ou intrusion.

L'Arabie saoudite demande au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter l'inviolabilité des locaux diplomatiques et assurer la protection des diplomates saoudiens en Iran.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire diffuser le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) **Abdallah Y. Al-Mouallimi**

